

**AVISU CESEC 2024-43<sup>1</sup>**  
**AVIS CESEC 2024-43**

*Relatif à la*  
*Rilativu à a*

**Mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la**  
**Collectivité de Corse - Axe 3 : Erasmus+ 2021-2027<sup>2</sup>**

*Messa in opera di a strategia di cuuperazione internaziunale di a Cullettività di*  
*Corsica - Acchisu 3 : l'accreditazione di a Cullettività di Corsica a u prugrama*  
*Erasmus+ 2021-2027*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

*Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

**Vu** la lettre de saisine du 06 décembre 2024 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la **Mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse - Axe 3 : Erasmus+ 2021-2027 ;**

*Vistu a lettera di presentazione di u 6 di dicembre di u 2024 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecuomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à a messa in opera di a strategia di cuuperazione internaziunale di a Cullettività di Corsica - Acchisu 3 : l'accreditazione di a Cullettività di Corsica a u prugrama Erasmus+ 2021-2027 ;*

**Après avoir entendu**, Madame Flora MATTEI, Présidente de l'Office des Transports de la Corse, Conseillère exécutive en charge des infrastructures ferroviaires, portuaires et aéroportuaires, des transports scolaires et des affaires européennes ;

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 47

NPAV : 0

Abs : 1 (D. Luciani)

Contre : 0

Pour : 46

<sup>2</sup> Rapport AC 2024/E4/347

**Sur rapport de François CASABIANCA**, pour les commissions « Europe, relations internationales, Euro-région Méditerranée, diaspora » et « Education, formation, jeunesse », réunies le 10 décembre 2024 ;

*À nant'à u raportu di François CASABIANCA, per e cummissione « Europa, rilazione internaziunale, Euroterritoriu Mediterraniu, spalluzera » è « Educazione, furmazione, giuventù », addunite u 10 di dicembre di u 2024 ;*

*U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l' Ambiente e Culturale di Corsica  
Adunitu in seduta pienaria u 17 di dicembre di u 2024, in Aiacciu  
Prununzia l'avisu chì seguita*

Lors de la session des 30 et 31 mai 2024, l'Assemblée de Corse a adopté à l'unanimité la stratégie de la Collectivité de Corse dans le domaine de la coopération décentralisée.

L'axe 2 de cette stratégie, relatif à la coopération territoriale européenne a été adopté lors de la session des 28 et 29 novembre 2024.

Ce troisième rapport, soumis au CESECC, est consacré à la présentation du bilan et des perspectives de l'accréditation de la Collectivité de Corse au programme Erasmus+ pour la période 2021-2027 et les perspectives offertes aux acteurs de l'Economie sociale et solidaire.

Afin d'optimiser les actions menées et d'impulser une politique cohérente, lisible dans ses objectifs et efficace dans sa mise en œuvre, le présent rapport constitue donc le troisième volet d'un document-cadre permettant la planification d'actions autour de :

- La coopération décentralisée, avec un focus sur les actions de coopération franco-marocaine ;
- La coopération territoriale européenne avec un focus sur les insularités en Méditerranée ;
- Le programme Erasmus+ sur l'Economie sociale et solidaire.

Il est ainsi proposé au vote de l'Assemblée de Corse le troisième volet du rapport consacré au programme Erasmus+ pour l'éducation et la formation des adultes.

L'objectif de cet axe est donc l'éducation et la formation des adultes acteurs de l'ESS.

Le choix de sa mise en œuvre procède du constat des difficultés rencontrées par les acteurs de l'ESS à émarger aux programmes de coopération internationale et de la volonté de la Collectivité de Corse de les accompagner via une accréditation au programme Erasmus +.

Outre la formation, cet axe a pour objectif d'encourager la mobilité internationale à des fins d'apprentissage dans la perspective de mettre en place de nouvelles façons d'entreprendre.

A ce titre, en plus d'un co-financement par la Collectivité de Corse, le programme Erasmus + finance 80 % des projets de mobilité.

Ce programme d'échanges est articulé, pour les années 2022 à 2028, autour de 3 thématiques (une thématique pour 2 ans).

Pour 2022 – 2024, dont la thématique était « L'économie circulaire », 70 acteurs du territoire ont pu être accompagnés dans leur mobilité à l'international.

Le bilan et les retours d'expérience, tant des acteurs de l'ESS eux-mêmes qu'à travers les rapports annuels de la Commission européenne, sont positifs sur le plan des échanges de bonnes pratiques mais aussi de réalisations concrètes effectuées par certaines de ces structures.

Le 2<sup>ème</sup> cycle, 2024 – 2026 sera dédié à la thématique « Revitalisation du rural » selon 2 axes :

- Autonomie des personnes âgées dans le rural pour 2024 – 2025 pour lequel 7 participants ont été retenus après appel à manifestation d'intérêt pour 2 déplacements au Pays basque espagnol et au Danemark en octobre 2024 et mai 2025.
- Relocalisation de l'alimentation pour 2025 – 2026 pour lequel 3 mobilités de 15 personnes sont prévues entre septembre 2025 et mai 2026. 3 appels à projets de l'ADEC viendront accompagner la diversification de l'activité. De même, des formations prévues pour l'année 2026, pourront permettre aux participants d'élargir leurs compétences.

Enfin, le 3<sup>ème</sup> cycle, pour la période 2026 – 2028 sera consacré à la « Gestion des flux touristiques par les sciences comportementales » dont la programmation sera élaborée en concertation avec l'Agence des Villes et Territoires Méditerranéens durables et aura pour objectif de proposer des itinéraires alternatifs aux zones sur fréquentées, de travailler sur une offre de transports éco-responsables pour rallier les endroits moins connus mais dotés d'un patrimoine naturel et culturel tout aussi intéressant.

Relativement au rapport présenté, le **CESECC émet** les observations suivantes :

Le **CESECC manifeste** un intérêt certain pour le rapport présenté autant que pour les différents travaux menés qui permettent de bénéficier des expériences d'autres régions européennes.

Le **CESECC se félicite** des mesures prises au bénéfice du secteur de l'ESS mais rappelle les difficultés récurrentes auxquelles sont confrontées certaines associations du secteur dans le traitement et la finalisation de certains dossiers les concernant (Cela pouvant aller jusqu'à des licenciements dans les cas les plus extrêmes).

Néanmoins, le **CESECC s'interroge** :

- Sur la méthode qui a présidé aux choix des différentes thématiques abordées autant que sur les bases sur lesquelles ont été sélectionnées les régions à visiter ;
- Sur les critères de choix des zones qui seront concernées (2025-2026) pour la relocalisation de l'alimentation.

Concernant la notion « de bonnes pratiques » évoquée dans le rapport, le **CESECC est convaincu** qu'il faut effectuer des ajustements efficaces afin d'adapter les bonnes pratiques recensées à notre territoire et à ses spécificités.

Sur ce point, le **CESECC s'interroge** sur la façon dont la CDC travaille en réflexivité sur les éléments collectés ailleurs et sur sa manière de les ajuster à la Corse afin d'en retirer des bénéfices concrets.

Par ailleurs, le **CESECC entend** les propos de Madame la Conseillère exécutive exprimant le fait que s'inspirer de ce qui peut se faire ailleurs n'engendre en rien de transposition(s) à l'identique mais que cela sert plutôt à déclencher des idées, des étincelles.

Il serait donc bon, lorsque l'on découvre des choses innovantes de les faire émerger sur le terrain selon nos spécificités.

A titre d'exemple, il serait par ailleurs intéressant de savoir, lorsque l'on se rend au pays basque espagnol, ce que l'on a retenu, et constaté, concernant le statut social des personnels afin de collecter les éléments « mieux disant » qui pourraient nous aider localement.

Sur les aspects d'échanges internationaux, le **CESECC considère** également que l'isolement des personnes âgées en milieu rural est une question majeure et qu'il apparaît très important de bien prendre en compte la diversité des situations en milieu rural auxquelles on doit faire face en Corse ; chaque situation étant différente d'un micro-territoire à l'autre.

Toujours sur ces points, les différents voyages effectués devraient déboucher sur une analyse générale et une gestion territoriale afin de monter en compétence.

Parallèlement, le **CESECC prend note** :

- Concernant l'Agence des Villes et Territoires Méditerranéens durables (AVITEM), que la CDC y a adhéré en 2022 et que des projets communs sont portés ; notamment pour la coopération décentralisée Axe-1 en matière patrimoniale, culturelle etc. ;
- Que la thématique « tourisme durable et apports des sciences comportementales » sera développée en 2026-2027 et que la question de l'intégration des différents acteurs du territoire, en plus de l'ATC et des offices du tourisme, se posera à ce moment-là ;
- Dans le domaine de l'emploi et de la formation, que seront développés davantage de projets dans le cadre des programmes européens à destination des adultes ou des personnes éloignées de l'emploi et prend acte de ce que la Collectivité, dans le cadre des programmes INTERREG et ERASMUS, entend faire « focus » sur ce point.

Concernant la relocalisation de l'alimentation et la question des flux touristiques et de la réduction des pressions, le **CESECC aurait désiré** que ces points soient plus développés lors de la présentation du rapport.

Néanmoins, le **CESECC entend** :


- Que cela sera abordé en 2025-2026 ;
- Que le projet entre aujourd'hui dans un nouveau cycle et que, lorsque sera traitée la relocalisation de l'alimentation, un nouveau consortium sera créé (avec la chambre de l'ESS) et qu'un appel à manifestation d'intérêt sera lancé prochainement sur les mobilités.

Cet appel à manifestation va donc réorienter ce nouveau consortium, et, en fonction des besoins des acteurs, les mobilités idoines seront mobilisées.

Enfin, d'un point de vue plus général, s'il est indéniable qu'une multitude d'actions menées par la Collectivité de Corse sont positives et bénéfiques au territoire, le CESECC peine à voir ressortir clairement une transversalité entre celles-ci ; cela permettrait pourtant de mieux appréhender l'ensemble du travail effectué dans sa globalité.

**Le CESECC émet un avis favorable au rapport relatif à la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale de la Collectivité de Corse – Axe 3 : Bilan et perspectives de l'accréditation de la Collectivité de Corse au programme Erasmus + 2021 - 2027.**

**La Présidente,**



**Marie-Jeanne NICOLI**